

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juin 2020

**REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITE AGRICOLES EN FRANCE
CONTINENTALE ET DANS LES OUTRE-MER - (N° 3071)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 13

présenté par

M. Benoit, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Demilly, Mme Descamps, M. Meyer Habib,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, M. Villiers, M. Warsmann et
M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous soutenons pleinement cette proposition de loi de justice qui permettra de revaloriser les retraites agricoles à 85% du SMIC.

Il nous paraît cependant superflu de retarder au 1er janvier 2022 son entrée en vigueur comme le prévoit le texte issu des travaux de la commission. Le président de la CCMSA, Pascal CORMERY, s'est lui-même déclaré favorable à une mise en place le plus rapidement possible, précisant le 12 juin dernier: *"il n'y a pas de problème technique à la MSA, nous sommes en capacité de régler cette revalorisation des retraites dès le 1er janvier 2021"*.

En conséquence, le présent amendement prévoit une entrée en vigueur au 1er janvier 2021.